

25 fév 2022 -18:47

Appartient à Conseil des ministres du 25 février 2022

## Demande d'accès aux données de l'échantillon permanent

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la demande de l'Institut flamand de la qualité des soins pour obtenir l'accès aux données de l'échantillon permanent.

Le projet vise à accorder à l'Institut flamand de la qualité des soins un accès aux fichiers de données de l'échantillon permanent des soins de santé de l'Agence intermutualiste.

L'échantillon permanent peut fournir des données à l'Institut lui permettant d'évaluer l'utilisation des soins de santé, l'évolution des besoins en soins, le suivi au niveau de la qualité, l'épidémiologie, l'incidence des pathologies et d'autres éléments. Cet accès permettra également à l'Institut de faire une sélection plus juste des données nécessaires lorsqu'elle demande d'autres données à l'Agence intermutualiste.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 278, alinéa 5 de la loi-programme (I) du 24 décembre 2002 concernant la demande de l'Institut flamand de la qualité des soins (VIKZ) pour obtenir l'accès aux données de l'échantillon permanent*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)